



**NOTE D'INFORMATION N° 48 /MBPE/DGD/DRH DU 13 NOV. 2020**

**Mesdames et Messieurs :**

- **Les Directeurs Centraux**
- **Les Directeurs Régionaux**

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du personnel et en vue de consolider le partenariat entre la Direction des Ressources Humaines et l'ensemble des services, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la mise en place de points focaux RH au sein de vos directions respectives.

Le point focal RH étant le relais entre la Direction des Ressources Humaines et les Directions Centrales et Régionales sur les questions relatives à la gestion du personnel (carrière, retraite, autorisation et permission d'absence, congé administratif, régularisation administrative, contrôle de présence etc.), il vous est demandé à cet effet, de bien vouloir désigner un **agent pour le compte de vos différentes directions**.

Je vous saurai gré des dispositions que vous voudriez bien prendre afin d'adresser au plus tard le **lundi 30 novembre 2020 au Directeur des Ressources Humaines**, un courrier désignant formellement votre point focal RH.

Le Directeur



**Col. KOFFI MEA I.**

Administrateur en Chef des Services Financiers